

« On ne fait pas les choses parce qu'elles sont difficiles, elles sont difficiles parce que nous n'osons pas les faire ! »

Alors,

« OUVREZ-LA !!! »



vous avez jusqu'à vendredi 11 avril  
pour prévenir votre hiérarchie

**Stage de formation syndicale  
les 19 et 20 mai 2014 au local**

30 bis rue des boulets, 75011 Paris code 248A

Pour tou-te-s ceux/celles qui n'osent pas toujours prendre la parole en AG, devant son/sa chef/fe ou même devant les collègues. Nombre de places limité. S'inscrire auprès du syndicat à l'adresse [sudeducation92@gmail.com](mailto:sudeducation92@gmail.com) ou par téléphone 01 43 70 56 87.

**Modèle pour s'inscrire au stage  
Personnels enseignants**

« Lieu », le \*

Mme/M. le recteur  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « \*\*\* », qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

**Modèle pour s'inscrire au stage  
Personnels agents techniques**

« Lieu », le \*

Mme/M. le Président du Conseil Général /régional  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation « \*\*\* », qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 Paris)

Signature :